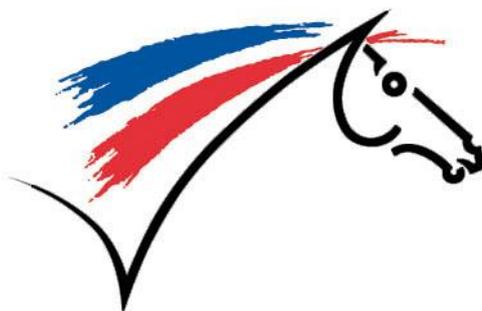


ISÈRE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION

RÈGLEMENTS

Challenges Départementaux

C.S.O. Grenoble - Agglo

C.S.O. Nord Isère

2019

Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'Industrie - 38327 EYBENS cdx

<http://comite-equitation-isere.ffe.com>

e-mail : cdei038@gmail.com

Challenges Départementaux Club-Poney 2019

1. Préambule :

Dans le cadre de la Dotation Fédérale d'Actions (subvention FFE-Cre-RA), le Comité Départemental de l'Isère organise trois circuits de concours dénommés « Challenge CSO Grenoble-Agglo, Challenge CSO Nord-Isère, et Challenge HUNTER ». ces compétitions sont mises en œuvre par les Clubs Organisateur avec le partenariat du Comité Départemental.

2. Règlements Généraux : cf documents FFE

3. Ouverture des épreuves Poney Art. 5.2 (règlement CSO 2011, p. 18)

Les épreuves Poney indicées 3, 2, 1 et Elite sont ouvertes aux poneys B, C, D.

4. Participation :

4-1 Équidés :

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux et poneys qualifiés (cf. règlement Concours Club 2011).

4-2 Cavaliers :

- a) Les cavaliers doivent être titulaires de leur licence fédérale en cours de validité.
- b) Dans le cas où un cavalier monte plusieurs chevaux ou poneys dans la même épreuve, seul le meilleur classement lui rapportera des points.
- c) Un cavalier ne peut pas être classé dans 2 catégories différentes, dès lors qu'il a **3 premiers quarts** dans des épreuves de catégorie supérieure, il peut participer en catégorie inférieure sans pouvoir figurer au classement final.

5. Mode d'attribution des points :

Tous les cavaliers ayant terminé l'épreuve marquent des points (sauf abandon, éliminé ou disqualifié = 0 pt) selon le mode d'attribution suivant :

- Le premier cavalier ayant terminé l'épreuve reçoit autant de point que le nombre de cavaliers figurant au classement (les cavaliers disqualifiés ne comptent pas), avec un maximum de 20 points, le 2ème 1 point de moins et ainsi de suite, jusqu'au 20ème cavalier qui marque 1 points, ainsi que les cavaliers suivants.
- Pour l'épreuve préparatoire remplaçant la poney 4, le classement ne prendra en compte que les poneys.
- En cas de dédoublement d'épreuve, les résultats seront fusionnés : les 2 premiers de chaque épreuve sont premiers ex-aequo de l'épreuve fusionnée, les 2 deuxièmes sont 3èmes ex-aequo
- Dans les épreuves comportant plus de 10 partants un bonus de 3 points est attribué au 1er de l'épreuve, de 2 points au 2ème et de 1 point au 3ème (sauf pour les épreuves préparatoires)
- Les points restent attribués aux cavaliers non licenciés en Isère.
- En cas de classements multiples dans la même épreuve, seul le meilleur sera conservé.

Attention !!!

- Challenge Grenoble - Agglo : Le classement général prendra en compte tous les résultats.
- Challenge Nord Isère : Le classement général ne prendra en compte que les 4 meilleurs résultats de chaque cavalier.

Un classement « Par Equipes » spécifique en Nord Isère sera mis en place sur les 5 étapes du Challenge Nord Isère.

- Les organisateurs devront faire un classement détaillé des épreuves.
- Déclaration des équipes sur « inscription facile » liens sur les pages Facebook «Challenge Nord Isère » ; « CDE » ainsi que sur le site web du CDE.
- Une équipe est composé de 4 cavaliers, 2 en indice 2 et 2 en indice 3.
- Un club ne peut avoir qu'une équipe en catégorie Club et qu'une équipe en catégorie Poney.

Le Classement Provisoire à jour sera affiché dans chaque Club Organisateur.

6. Déroulement du Challenge :

- Le classement provisoire (computer list), sera affiché pour chaque Concours « Challenge » afin que les cavaliers puissent se situer. A l'issue du dernier Concours, un classement général aura lieu pour tous les cavaliers ayant participé à trois épreuves minimum. En cas d'égalité de points le meilleur résultat lors de la dernière épreuve déterminera le classement final.
- Les épreuves du « Challenge » ne sont pas des Concours supplémentaires, mais des épreuves sélectionnées dans les Concours existants et validés par le CDE Isère.
- Règlements des épreuves : prévoir un barème A à temps différé, ou Barème A en une manche, avec ou sans chronomètre, avec un barrage au chronomètre.

7. Remise des Prix

7.1 Remise des Prix lors de chaque concours

Un prix en nature (cadeaux, plaques & flots) à la charge de l'Organisateur sera remis aux 8 premiers classés de chaque épreuve.

7.2 Remise des Prix à l'issue de la dernière épreuve

Le Comité Départemental Equitation et les partenaires récompenseront les 3 premiers classés à l'issue du classement final après la dernière étape par des cadeaux et les classés suivants recevront plaques et flots jusqu'au 8^{ème}.

Lors de Remise des Prix Finale (même s'ils ne participent pas à la dernière étape) la présence des classés est obligatoire afin de se voir remettre leurs prix.

La remise des prix se tiendra en présence d'un membre du Comité, et les cavaliers OBLIGATOIREMENT en tenue de concours. (art 5.11 § B des Règlements Généraux).

8. Obligations du Club Organisateur :

- Inscrire dans son programme les épreuves types « Challenge »
- Les Clubs Organisateurs s'engagent à **privilégier les concours « Support de Challenge »** dans un esprit de solidarité.
- Le chronométrage doit être **électronique** et agréé par la FFE.
- Le Chef de Piste doit prévoir au moins **3 changements de piste** au cours de la journée de concours.
- Affichage du Classement précédent fourni par le Club Organisateur (**pièce jointe dans SIF « dépôt de fichier »**)
- Reversement de **1€ par engagement dans les épreuves support de Challenge** au Cde Isère **dans la semaine qui suit le concours.**
- Les Remises des Prix doivent se dérouler avec les supports de communication du CDE (banderoles, oriflammes) mis à disposition par le CDE.
- Prévoir une communication auprès des médias (photos, articles journaux, etc... à transmettre au Cde Isère)
- Les épreuves dites « d'Entraînement » sont interdites dans le programme « Challenge » du concours Officiel.
- **Les résultats doivent IMPÉRATIVEMENT être transmis au SIF le lundi suivant la compétition.**

- Informer le SIF dans l'avant programme (DUC) et dans la rubrique « Infos Détaillées » mentionner **OBLIGATOIREMENT** les éléments suivants :
 - **Challenge (CSO Grenoble-Agglomération ou CSO Nord-Isère)**
 - **Nature des épreuves** (Club 1GP, Pony 3 GP, etc..)
 - **Officiels Fédéraux : (ayant suivi les Formations Fédérales)**
 - Président du Jury
 - Chef de Piste
 - Commissaire au Paddock
 - **Les résultats provisoires** (fichier PDF) dans SIF « dépôt de fichier ».
 - **Si possible les horaires prévisionnels**
 - **Et tous renseignements utiles et pratiques pour les cavaliers (service Médical & Vétérinaire)**

9. Obligations du CD Équitation Isère :

- Il donnera au Club organisateur le dernier classement provisoire en cours, pour affichage
- Il dotera les épreuves « Challenge » de plaques et flots « Comité » **aux trois premiers** (Podium)

10. Conclusion

Le CD Équitation Isère se réserve le droit d'adapter ce règlement en cours d'année. Le règlement officiel de la F.F.E. est appliqué pour toutes modalités d'ordre technique.

☺ La notion de « **convivialité** » très prisée dans nos < Challenges et Championnats > désigne « *le plaisir de vivre ensemble, de chercher des équilibres nécessaires à établir une bonne relation, un partenariat et un outil commun et réciproque, un échange sincèrement amical autour d'une table* ».